

n° 02/ rentrée 2024-2025

Dossier Thématique

Animation biblique régionale

La situation actuelle

S'exprimer sur l'immigration implique penser aux rapports à la terre voire au territoire, à la notion de crise et aux relations aux étrangers qui en découlent.

Les textes bibliques et les éthiques théologiques

S'inspirer des exemples bibliques et évoquer l'éthique théologique

2

Les migrations et les rapports à la terre

Écouter le monde, être connecté aux enjeux de société, chercher à comprendre ce sujet afin d'avoir une présence et une parole pertinentes en tant qu'Église.

Être attentif et réfléchir c'est déjà agir, mais par quels autres moyens peut-on aider les autres ?

Les migrations et les rapports à la terre



Faire face à un sujet complexe

Les humains se déplacent pour différentes raisons. C'est le cas aujourd'hui et c'était le cas hier. Dans le Proche-Orient ancien, les mouvements migratoires étaient liés, par exemple, aux périodes de grandes sécheresses et aux invasions ennemies. Le déracinement et le départ vers une terre inconnue étaient liés aussi aux déportations, aux exils.

Dans ce dossier, j'aborde dans la première partie *Les migrations et les rapports à la terre*, voire au territoire sous forme de synthèse de la question actuelle. Puis, je donne un aperçu du sujet tel qu'il se présente dans les textes bibliques avec quelques exemples. Je finalise avec un rappel de l'éthique théologique. J'ai rassemblé dans le tableau de la page 29, diverses manières de s'engager.

Sommaire

Entre visibilité et invisibilité



L'enjeu aujourd'hui

L'actualité en synthèse	05
-Survol du décryptage de la Cimade du Pacte européen ;	06
-Les migrations des dernières années, et quelques données de l'OIM ;	09
-Les débats médiatiques en France ;	10
Histoire de l'immigration selon le discours de 2014	12
Petit vocabulaire	15

Les textes bibliques

Aperçu du sujet dans l'Ancien Testament :	18
-Les périodes de crise ;	18
-L'exemple de Ruth ;	19
-L'exemple d'Abraham ;	22
Le Nouveau Testament	25

L'éthique théologique

Évoquer l'éthique théologique :	27
-Reconnaissance et non-reconnaissance des autres	27

Comment s'engager ?

Première partie

Synthèse et vocabulaire du sujet

Les migrations nous concernent tous

Se laisser interpeller...

Les dossiers de l'animation biblique et théologique régionale ne cherchent pas à répondre aux questions qui doivent être discutées par l'ensemble des citoyens et de ses représentants, mais à promouvoir une réflexion qui ne clôt jamais l'affaire. Elle doit se poursuivre dans nos foyers et paroisses, puisque l'histoire est en train de se faire sous nos yeux.

L'idée est également de repenser les diverses souffrances humaines, ce qui nous aide à nous solidariser avec les personnes et les familles comme le dossier précédant *La fin de vie et la bioéthique du bien mourir*. Ces dossiers ont aussi pour but de favoriser une rencontre avec une Parole de grâce et de vie qui peut émerger en lisant attentivement les textes bibliques ; éclairés aussi par la (ré)découverte de leurs différents milieux, leurs contextes historiques et leur rédaction.

Cela dit, comment et pourquoi les migrations nous concernent tous ?

Il est reconnu que les types d'immigration sont multiples et que la question migratoire comprend différents champs de débat (économique, identitaire, etc.), dépassant ainsi une discussion purement politique. Or, cette question concerne aussi l'aide humanitaire au niveau collectif et, plus intimement, le don de soi de chacun de nous. Elle nous invite à surveiller les décisions politiques en la matière et la clarté des actions qui en découlent en ce qui concerne le droit international et les Droits de l'Homme. De plus, elle incite les autochtones à se mettre – au moins partiellement – à la place des étrangers, et à repenser l'appartenance sociale.

La question migratoire appelle finalement chacun de nous à reconnaître que nos sociétés sont historiquement mixtes, enrichies par les différences culturelles, et malheureusement marquées par les violences historiques.

Les migrations et les rapports à la terre

L'actualité en synthèse

Récemment, lors des élections législatives de 2024, nous avons connu le risque de la victoire de l'extrême droite. Comment oublier l'appel de la présidente de l'Église Protestante Unie de France sur l'importance du vote pour faire barrage à cela ? Les raisons de la quasi victoire de l'extrême droite semblent montrer le mécontentement d'un nombre important de français. Parmi elles, je peux mentionner la question migratoire. Or, celle-ci est complexe tant au niveau national qu'au niveau de l'Union Européenne (UE) dont le Parlement a adopté le 10 avril 2024 le **Pacte européen sur la migration et l'asile***. (Outre d'autres documents comme la reformulation du code frontière Schengen). **Le Pacte européen** concerne la co-responsabilité et la solidarité entre les États membres de l'UE.

Il est inutile d'être un spécialiste pour constater que ce pacte vise d'abord le bien des États composant l'UE et le règlement de la crise de leurs relations sur le sujet. Il a pris du temps pour être conclu, dès sa présentation en 2020, et il fut adopté non sans la critique au sein du Parlement lui-même. D'après le décryptage de la Cimade*,

« Selon certain.e.s député.e.s, cet accord aurait été obtenu sous la pression du Conseil – peu enclin au compromis et souhaitant voir aboutir les négociations avant la fin de la mandature – au détriment de quelques lignes rouges

fixées par le Parlement. Ces trois années de négociations ont vu la question migratoire largement instrumentalisée au service des ambitions politiciennes des un.e.s et des autres, dans les débats devenant le théâtre des luttes intestines entre États membres ».

Or, quelle est la nature de cet accord ? Quand va-t-il entrer en vigueur ? Que vise-t-il ? Comment cela va affecter les étrangers venus des pays tiers, c'est-à-dire, hors de l'UE ?

Selon l'analyse de la Cimade, le Pacte est un ensemble de mesures à la fois législatives et opérationnelles marqué par une lourdeur procédurale, et visant à diminuer les migrations vers l'Europe. La plupart des dispositions rentrera en vigueur à compter du 12 juin 2026. Dès à présent, le règlement sur la réinstallation et le code frontière Schengen sont applicables. La Cimade soulève et dénonce les points-problèmes de ce nouveau pacte.

★ Lire le communiqué de presse du 14 mai 2024 sur [consiliumeuropa.eu](https://consilium.europa.eu) ; Voir Cimade « Décryptage du pacte européen sur la migration et l'asile » version du 27 juin 2024, p. 1-33 sur lacimade.org ; La Cimade est une association engagée et positionnée politiquement en faveur de l'accueil et des droits des migrants dès les années 1950. Elle se positionne contre les projets de loi allant contre ces droits dès la fin des années 1970 et 1980. Elle est née en 1939 au sein de la jeunesse protestante dans le contexte des évacués dans les régions d'Alsace et de Lorraine d'où son acronyme d'origine (Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués). Pour les informations et l'histoire de la Cimade, aller sur lacimade.org.

Les migrations et les rapports à la terre

Survol du décryptage de la Cimade du Pacte européen - Grosso modo, parmi les mesures de l'UE pour faire barrage aux migrations, il y a :

-Les sanctions et les accords informels et confidentiels avec les pays tiers et l'usage de la *soft law* (la « loi souple ») qui rend possible arrangements et accords en contournant le droit de surveillance des parlements ;

-L'externalisation des contrôles migratoires avec des plans d'action, et la collaboration des pays tiers ;

-La politique d'expulsion sera placée sous nouvelle coordination. Le rôle et les actions de l'agence européenne de garde-côtes et des garde-frontières (Frontex), déjà en action pour faciliter les expulsions, seront encore renforcés.

D'autres mesures concernent : 1) les contrôles migratoires d'identité et de sécurité ; 2) le contrôle sanitaire permettant l'accès au soin d'urgences, et 3) un contrôle de vulnérabilité. Ces actions à la frontière sont liées aux procédures de filtrage qui peuvent déterminer des procédures de blocage à la frontière, mais aussi de retour, et d'expulsion. Quant aux procédures d'asile, elles ne s'appliquent pas aux personnes dont les pays d'origine ou de résidence disposent seulement d'un taux annuel de reconnaissance de protection internationale inférieur ou égal à 20% à l'échelle de l'UE. (Il faut que cela soit inférieur ou égal à 50%). Les règles et mesures s'appliquent sans distinction entre adultes et mineurs (accompagnés ou pas). Les mesures concernent aussi la construction de camps sur les routes migratoires. Voyons quelques extraits

Page 06

du texte de la Cimade :

- « En effet, sur le fond, loin d'instaurer un bouleversement du système actuel, les mesures adoptées s'inscrivent dans la continuité de logiques déjà largement éprouvées. Elles sont fondées sur une approche répressive et sécuritaire au service de l'endiguement et des expulsions, au détriment d'une politique d'accueil qui s'attacherait à garantir et à protéger la dignité et les droits fondamentaux des personnes extra-communautaires » ;

- « Encore une fois, des moyens très importants sont consacrés à financer l'édification de barrières physiques, juridiques et technologiques ainsi que la construction de camps sur les routes migratoires. Ces budgets pourraient utilement être redéployés pour permettre un accès inconditionnel au territoire européen pour les personnes bloquées à ses frontières extérieures afin que leurs situations soient examinées avec attention et impartialité ou encore pour permettre un accueil digne sur le territoire des États membres et assurer le respect effectif des droits de tou.te.s. Pourtant, les mesures du pacte risquent au contraire d'entraîner une multiplication des drames humanitaires et des violations des droits et libertés fondamentales des personnes exilées » ;

- « [...] l'UE multiplie les outils qui échappent souvent au contrôle démocratique et juridictionnel et ont pourtant des conséquences graves sur les droits et libertés fondamentales des personnes en situation de migration » ;

Les migrations et les rapports à la terre

- « Depuis les années 2000, les États européens ont progressivement verrouillé le financement du développement de ses partenaires non européens pour le sceller aux questions migratoires » ;

- « Les ressources de l'aide publique au développement (APD) doivent répondre à certains critères afin de "favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement". L'UE détourne l'objectif de l'aide publique au développement au profit de la coopération extérieure sur le contrôle des migrations, notamment en conditionnant cette aide à la collaboration de l'État tiers à l'expulsion des personnes en situation irrégulière » ;

- Concernant les droits des gens et les procédures à la frontière, « les personnes ne seraient pas considérées comme officiellement admises sur le territoire de l'UE même si elles s'y trouveront de facto. Par cette fiction juridique de non-entrée sur le territoire qui crée un espace d'exception, les États ouvrent la porte à de nombreuses violations potentielles des droits tels que le principe de non-refoulement, le droit à l'asile, à un recours effectif et à une assistance juridique » ;

- « Aucune assistance juridique n'est expressément prévue pendant la procédure de filtrage et peu de détails ne sont apportés sur l'étendue de l'assistance juridique qui pourrait être fournie pendant les procédures d'asile et de retour aux frontières. En outre,

l'orientation vers l'une ou l'autre des procédures à l'issue du filtrage ne donne lieu à aucune décision et ne peut donc être contestée. Le droit à un recours effectif n'est ainsi pas garanti [...] » ;

- « La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a pourtant reconnu, à plusieurs reprises, la violation de l'article 13 (droit à un recours effectif) dans le cas où l'expulsion d'une personne pouvait entraîner la violation de l'article 3 (interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants) sans qu'elle n'ait pu accéder à un recours effectif contre son expulsion » ;



- « L'imposition du critère du taux de reconnaissance d'une protection internationale à 20% induit que la demande d'asile serait une question de nationalité, la procédure proposée tend ainsi à institutionnaliser une pratique discriminatoire de profilage par nationalité. Or, les textes internationaux sont clairs : l'article 3 de la Convention de Genève prohibe expressément toute discrimination fondée sur le pays d'origine dans le traitement des demandes d'asile » ;

Les migrations et les rapports à la terre

- « Le règlement de filtrage prévoit qu'un mécanisme de contrôle des droits fondamentaux indépendant devra être mis en œuvre dans chaque État afin d'assurer un contrôle du respect du droit de l'Union et du droit international lors des procédures aux frontières et d'investiguer les allégations de non-respect des droits fondamentaux. Peu d'informations sur les garanties d'indépendance ainsi que les moyens d'actions disponibles sont pour le moment connues ».

La Cimade pointe encore d'autres questions comme l'application des mesures dans les territoires des États membres, l'enchaînement des procédures et ainsi des périodes où, les personnes seront « mises à disposition des autorités » dans des installations à la frontière. Ces attentes engendrent des violences et des souffrances

psychologiques, physiques et juridiques au regard des droits fondamentaux et du droit international. En outre, il y a la question du traitement des mineurs : par manque de personnel, l'application de leur prise en charge adaptée et l'équité est insuffisante. Ce qui est effectivement scandaleux.

De plus, la Cimade avait évoqué, par exemple, les plans d'action pour la Méditerranée centrale, occidentale et orientale qui accentuent la coopération des pays tiers. Des accords sont signés avec des pays comme la Tunisie à qui on reproche des pratiques et discours répressifs et racistes envers les migrants ou encore avec l'Égypte.

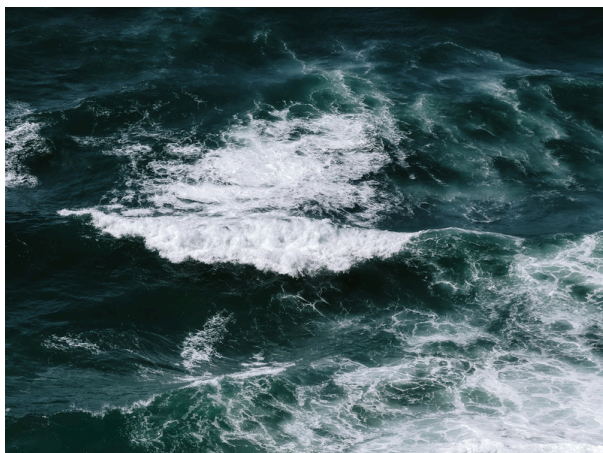
(Pour avoir accès à l'intégralité du décriptage de la Cimade version du 27 juin 2024 p. 1-33 cité ici à la page 05, aller sur lacimade.org).



Les migrations et les rapports à la terre

Les migrations des dernières années, et quelques données de l'OIM - Les migrations irrégulières sont une réalité frappante qui montre les limites des voies migratoires régulières. Qui pourra oublier les bateaux partant d'Afrique à destination de l'Europe ? Qui pourra oublier les débarqués mal logés dans des camps, et sans perspective réelle d'une vie meilleure ? Qui pourra oublier, plus récemment, les migrants délogés et transférés des rues de Paris fort probablement en raison des Jeux olympiques* ? Qui pourra oublier nombre d'enfants, de femmes et d'hommes de tout âge qui perdent leurs vies année après année lors des traversées maritimes dangereuses ?

Certes, il existe des efforts au niveau national ainsi que de la coopération internationale, mais cela n'est pas encore suffisant ni pour donner une vie digne aux débarqués, ni pour diminuer les pertes et disparitions en mer. De plus, les procédures issues du Pacte européen sur la migration et l'asile, malgré les opérations de recherche et de sauvetage, aggravent davantage la situation des personnes en souffrance et leur accueil.



L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) liée à l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'occupe de la **diversité migratoire** dans les différentes régions du monde. Cette diversité comprend les déplacements liés au trafic humain, aux migrations irrégulières, à la mobilité des réfugiés et aux migrations forcées dues à d'autres facteurs comme l'environnement, l'insécurité alimentaire et hydrique, les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

Dans un rapport intitulé *A decade of Documenting Migrant Deaths* (Une décennie de documentation sur la mort des migrants) qui fait partie d'un projet intitulé *Missing Migrants Project* (Projet sur les migrants disparus), l'OIM présente l'analyse des données, mais aussi la réflexion sur ces décès entre 2014 et 2023. Même si les morts sont comptabilisées dès 2013, ce qui a suscité la création de ce projet.

D'emblée, nous sommes frappés par le fait que **presque 60% des morts sont liées à la noyade**. Selon ce document, il faut renforcer les opérations de recherche et de sauvetage pendant que les voies régulières sont facilitées par l'OIM, par ses partenaires et par les gouvernements. Malheureusement, ce n'est pas le cas de l'UE qui va en peu de temps appliquer des procédures encore plus restrictives.



Voir Le Monde, « Migrants à Paris : un "nettoyage social" à l'approche des Jeux olympiques ? » Disponible sur YouTube ; Outre l'OIM, voir et analyser aussi les actions de l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

Les migrations et les rapports à la terre

De plus, le document montre que le nombre de fatalités (morts et disparitions) a augmenté dans presque toutes les régions du monde. Selon ce rapport, les données récentes de 2023 montrent que pendant les migrations 8,542 personnes sont décédées ou sont portées disparues. Il s'agit d'une augmentation globale de 20% de morts de migrants rien qu'en 2023. **Concernant les décès en Méditerranée en 2023, il y eut au moins 3,105 morts.** (En 2022, le nombre enregistré fut de 2,411 personnes). En 2023, au moins 729 personnes sont décédées près de la côte tunisienne.

Les débats médiatiques en France - Nous assistons à des débats qui parlent d'urgence et de crise migratoire, c'est vrai. Néanmoins, n'oublions pas qu'ils cachent souvent des idées reçues et des fantasmes qui peuvent être liés à la peur irrationnelle des autres ou à l'idée que les étrangers sont là juste pour tirer profit des finances du pays. Or, au-delà de ces débats actuels, rappelons que les migrations posent question depuis longtemps. D'ailleurs, le mot « crise » est utilisé depuis des décennies pour exprimer la situation en France par rapport à la présence étrangère comme en 2015. La décision du Synode National de l'Église Réformée de France en 1998* sur le sujet « Étranger, étrangers » avait souligné justement une atmosphère de

*

Synode national 1998 à Rezé-les-Nantes. Document mis à disposition sur le site national de l'Église Protestante Unie de France. Pour y accéder, taper « questions éthiques », puis appuyer sur « Migrants et étrangers ».

de crise. « La situation actuelle n'est pas propice à l'accueil des étrangers. Les difficultés économiques, la perte des repères de sens, le démantèlement du tissu social suscitent un sentiment de crise, de fragilité matérielle ou psychique, de déracinement et de "mal-être" ».

En effet, comme à d'autres époques, diverses raisons contribuent à la crise actuelle comme les questions économiques, politiques et identitaires à la différence qu'aujourd'hui nous avons affaire à l'augmentation du nombre de décès et disparitions enregistrés lors des migrations irrégulières ainsi qu'au souvenir collectif des attentats terroristes. Ceux-ci ont atteint négativement l'ensemble des personnes vivant dans l'Hexagone, et pas seulement les français. (Déjà, que signifie « être français » ?). Ce souvenir collectif des attentats, associé à l'assassinat atroce du professeur Samuel Paty, a certainement accentué la peur des gens – français ou non – de ceux qu'ils considèrent être les autres. Ce qui est compréhensible ici c'est la peur de la violence lâche des attentats puisqu'orchestrée de manière souvent imprévisible. Ainsi, il est possible de parler d'accompagnement du climat social, et de la surveillance des potentiels terroristes déjà confirmés par les services de sécurité.

(N.B. Historiquement, des attentats dans le continent européen ne se limitent pas aux radicalisés islamistes. Rappelons, dans un autre contexte, l'organisation basque ETA, par exemple).

Les migrations et les rapports à la terre

Néanmoins, le risque d'assimiler les étrangers à la menace est toujours présent que ce soit par rapport aux attentats ou bien par rapport à l'économie ou à la culture. Avec pour conséquence de ne pas considérer la liberté, l'égalité et la fraternité comme des voies incontournables vers le bien commun ou comme des horizons à poursuivre vers une République certes idéalisée, mais aussi possible. Oui, il faut croire à la possibilité de coexister pour pouvoir vivre ensemble.



Nous savons combien la logique du bouc émissaire qui accuse les étrangers de tous les maux est mortifère. La peur est d'ailleurs l'une des émotions ou l'une des trois passions humaines au fondement de ce que des auteurs comme Jan Assmann* appellent la **violence pure**. Les deux autres étant la colère et la jalousie.

On verra que l'histoire des migrations en France ne concerne pas seulement **les besoins des étrangers de venir s'installer ici, mais les besoins du pays lui-même**. Parler d'immigration, sous ces deux axes, c'est donc parler de l'histoire de la France. Cela va donc au-delà des questions telles le communautarisme et la République, les aides financières ou le terrorisme (qui a globalement affecté le sentiment citoyen de sécurité).

Un texte publié sur le site du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer le 16 décembre 2014 concernant l'inauguration du Musée National de l'Histoire de l'Immigration le 15 décembre 2014 par l'ancien président François Hollande, (seulement sept ans après son ouverture), a rappelé des informations importantes. En voici quelques extraits :

- « [...] la France est le plus vieux pays d'immigration d'Europe [...] » ;
- « La question migratoire ne doit pas être vue avec crainte et ne doit pas être pensée en des termes uniquement économiques et identitaires. Le droit pour chaque individu à émigrer et à être accueilli est un droit de l'Homme inaliénable » ;
- « En remontant sur 3 générations, un français sur quatre compte dans sa famille un ancêtre d'origine étrangère. Aussi, la France est le pays comptant le plus de mariages mixtes » ;
- « [...] l'intégration n'est pas un concept abstrait. C'est la fraternité en actes. L'histoire de l'immigration c'est l'histoire de la République. Dès 1793, les révolutionnaires affirmaient dans leurs constitution que la France "donne asile aux étrangers bannis de leur patrie" » ;
- « Le mépris, le racisme restent malheureusement présents et les immigrés sont régulièrement accusés d'être des "profiteurs" alors même qu'ils contribuent davantage aux comptes sociaux qu'ils n'en bénéficient ».



*

Jan Assmann, *Violence et monothéisme*,
Montrouge, Bayard, 2009, p. 20.

Les migrations et les rapports à la terre

Histoire de l'immigration selon le discours de 2014

Quand les migrations ont-elles commencé et pourquoi ? Qui furent les premiers à venir s'établir ici et à aider au développement du pays ? Selon le discours prononcé par l'ancien président F. Hollande en 2014, ce furent les besoins de la France, et les situations historiques qui ont poussé les gens à y venir.

« Les premiers vinrent de tout près, ce furent les Belges, dans l'industrie textile du Nord. Puis les Italiens dans l'industrie lourde de l'Est, les Polonais dans les mines. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les Espagnols, les Portugais, les Maghrébins, les Africains, qui contribuèrent à leur façon à la reconstruction du pays, à sa croissance à ce qu'on a appelé les trente glorieuses ».

Selon ce texte, malgré les crises, les entreprises ont continué à appeler des immigrés dans les années 1970. Puis, avec la décolonisation, d'autres populations d'Afrique en lien avec la France sont venus y habiter et travailler. Leur droit est lié à l'engagement des anciens dans les dites « troupes coloniales » venues pour sauver la France. On compte des Algériens, des Tunisiens, des Marocains, des soldats d'Afrique noire et des Malgaches. D'autres étrangers sont aussi venus aider la France comme Lazare Ponticelli. « En 1939, il avait demandé à être naturalisé pour participer à la seconde guerre qui venait d'être déclarée ».

« Tous s'étaient battus pour la France, mais pour une certaine idée de la France. Pour la France universelle, la France ouverte au monde, pour la France capable de promouvoir des idéaux de progrès ».

De plus, ce discours évoque la contribution des immigrés et de leurs enfants dans des champs comme la physique, la chimie et les mathématiques, comme Marie Curie dont le nom de jeune fille était Maria Sklodowska et Arthur Avila le franco-brésilien récompensé par la médaille Fields de Mathématiques. « Tous ces étrangers, tous ces immigrés qui ont fait la fierté de la France dans les domaines qui paraissent les plus inaccessibles ». Outre les autres étrangers qui, dans les plus divers domaines, ont aussi contribué et fait la fierté de la France.

D'un autre côté, ce texte a rappelé le fait que l'immigration a toujours suscité de l'appréhension, des préjugés et de la suspicion par rapport aux différences, et qu'il y aura toujours ceux et celles qui justifieront le rejet et l'impossibilité d'assimilation [on va y revenir]. Le texte a parlé aussi de « [...] la pénétration de ces thèses dans un contexte de crise [...] ». On y trouve le doute de vivre ensemble, des questions liées à l'identité de la France et sa capacité d'intégrer les autres. Outre les violences pour sa religion, origine ou couleur de peau comme le racisme et l'antisémitisme. (N.B. Encore une fois, en 2014, on mentionne la notion de crise).

Les migrations et les rapports à la terre

« La France est un pays qui porte plus qu'une histoire mais une ambition, qui ne conçoit son destin que dans l'ouverture. Certes nous devons nous protéger contre toutes les menaces mais la France n'a été victorieuse que lorsqu'elle a été capable de se dépasser. Un pays comme la France n'a pas besoin d'haïr les autres pour aimer les siens ».

Concernant l'Europe et les pays voisins, ce texte a évoqué l'idée de bâtir « [...] une politique permettant [...] de conjuguer, la gestion des crises, l'aide au développement, et les contrôles des mouvements de population ». Puisqu'en France, il y a la tension entre les immigrants qui se voient toujours comme des étrangers et beaucoup de français qui ne se sentent plus chez eux lorsque « [...] d'autres se placent en dehors des règles communes. [...] ». Nous devons donc réagir à cette double dislocation du pacte républicain pour que chacun se considère français en France et capable de vivre ensemble. La République n'a d'avenir que si elle sait construire une politique de citoyenneté dont le principe est simple et clair : c'est l'égalité ».

Ce texte a dit aussi que l'immigration devrait être accompagnée, et que l'immigrant « [...] devra[it] apprendre le français, être formé aux valeurs de la République [...] ».

Discours du 15 décembre 2014. Pour avoir accès à l'intégralité de ce texte disponible en format PDF p. 1-24 aller sur le site du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer sur immigration.interieur.gouv.fr

Par manque d'espace, je ne pourrai pas rentrer dans les discussions liées aux relations entre la France et ses ex-colonies.

Par rapport au texte d'inauguration du Musée National de l'Histoire de l'immigration, rappelons simplement qu'assimilation et intégration ne sont pas des synonymes. Le vivre ensemble n'est pas l'effacement des différences, mais la coexistence des différents dans un même espace. Le sens figuré du terme intégration est liée à « [...] l'établissement d'une interdépendance [...] entre les membres d'une société »*. D'où l'importance de traiter les relations socio-culturelles en France à partir des notions de reconnaissance et de non-reconnaissance interpersonnelle et entre les différents groupes. [Je reviendrai à ce sujet vers la fin de ce dossier].

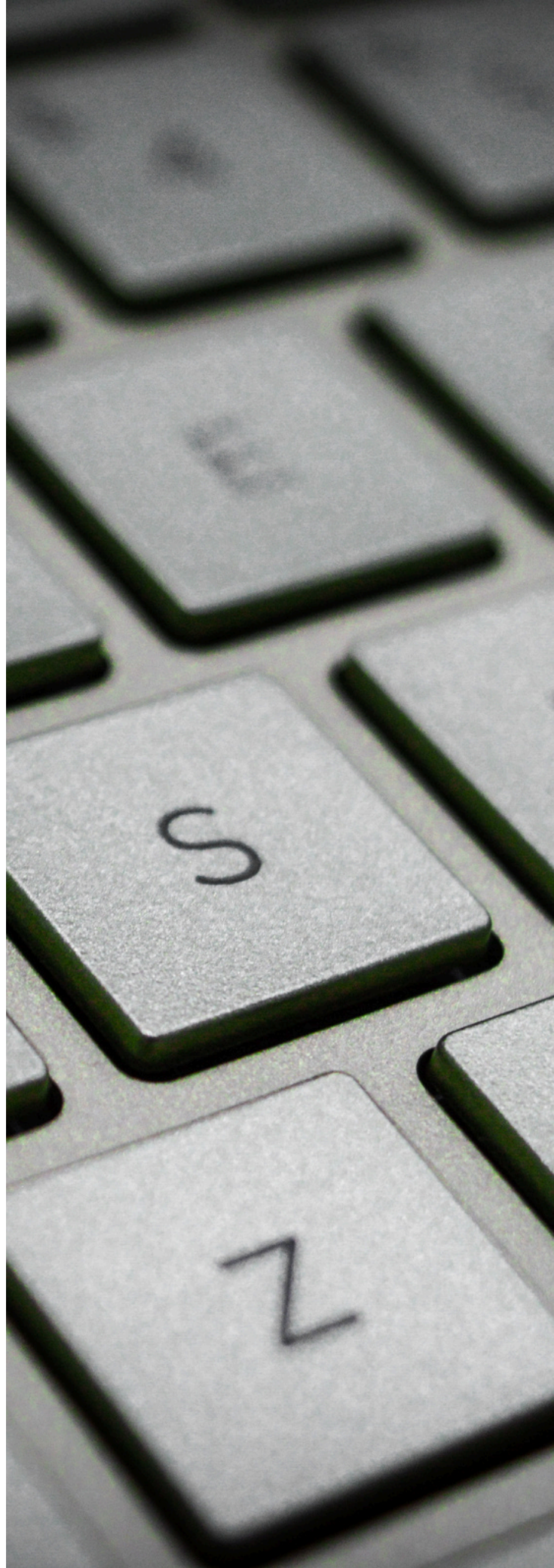
*

André Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2006² (1926) ;

Quels mots pour quelles situations ?

Certains termes et
notions liés à la
question migratoire

Glossaire



Les migrations et les rapports à la terre

Petit vocabulaire

Rappelons brièvement ici quelques termes et notions* liés à la question migratoire. Par exemple, qu'est-ce qui caractérise un exil ? Comment peut-on expliquer l'appartenance sociale ? Comment peut-on penser la différence ?

ÉMIGRATION OU EXPATRIATION - C'est le fait de sortir de son pays, de sa patrie, avec l'objectif de s'installer dans un autre. Les émigrations ou expatriations sont liées à différentes raisons. **Un émigré ou expatrié** est donc quelqu'un qui est sorti de son pays, de sa patrie. Le contraire d'expatrié étant rapatrié.

MIGRATION ET IMMIGRATION - Sont des termes synonymes et désignent l'entrée et l'installation d'individus, de groupes ou des populations dans un autre pays. Ces termes ont aussi d'autres correspondants comme : **transhumance et déplacement**. Celui ou celle qui rentre et s'installe dans un autre pays que le sien est un **migrant** ou un **immigré**.

EXIL - 1) L'exil concerne la condamnation à quitter son pays avec interdiction d'y rentrer et dont le synonyme est **bannissement**. 2) L'exil est aussi l'obligation de vivre loin de sa terre dont les termes correspondants sont **éloignement, séparation et déportation**. Par exemple, nous rencontrons des déportations dans l'Ancien Testament. 3) L'exil se réfère en outre au fait d'habiter à l'étranger en tant que **réclusion**.

AUTOCHTONE ET ALLOCHTONE - Ce sont deux termes contraires l'un à l'autre. L'autochtone est celui ou celle qui est **originaire d'un territoire**. Le synonyme peut être **indigène**. Allochtone est celui ou celle qui n'est pas originaire d'un territoire et dont le synonyme peut être **étranger**.

APPARTENANCE - L'appartenance sociale ne concerne pas simplement le fait qu'un individu fasse partie d'un groupe ou d'une société. Il s'agit aussi d'habiter cet espace comme un vrai lieu de participation dans lequel les membres se reconnaissent mutuellement.

DIFFÉRENCE - Nous le savons, la distinction et la différence ne peuvent jamais être prises seulement de manière négative. Au contraire, elles participent aux rapports de reconnaissance mutuelle, et permettent de confirmer et de distinguer les identités des uns et des autres.

RÉFUGIÉS - Des étrangers et des étrangères qui fuient leurs pays pour des raisons diverses comme la guerre, les catastrophes, la faim et les persécutions, et qui ne peuvent plus y rentrer. Il s'agit donc de migrations forcées. Il existe des réfugiés politiques, des réfugiés de guerre ainsi que des réfugiés climatiques dont le nombre tend à augmenter en raison des changements du climat de la planète.



Les explications données ici sont fondées sur différentes définitions disponibles.

Deuxième partie

Réflexion biblique et théologique

Le sujet, les textes bibliques et l'éthique théologique

**S'inspirer des exemples bibliques et
évoquer l'éthique théologique**





Nous savons que les migrations et les rapports à la terre tel qu'ils apparaissent dans les textes bibliques ne constituent pas un sujet complètement nouveau. Depuis l'enfance, la plupart d'entre nous a entendu des sagas bibliques mentionnant la terre promise, d'autres territoires et des déplacements divers. Je pense à ceux d'Abraham et de Jacob, à la traversée de Moïse et du peuple... sans oublier la migration temporaire de la famille de Jésus en Égypte. Ces traversées présentent chacune leurs propres défis : marcher vers l'inconnu de soi-même, aller à la découverte de lieux divers, ou fuir l'oppression et le danger. Elles nous enseignent et nous inspirent jusqu'à aujourd'hui.

Les migrations et les rapports à la terre

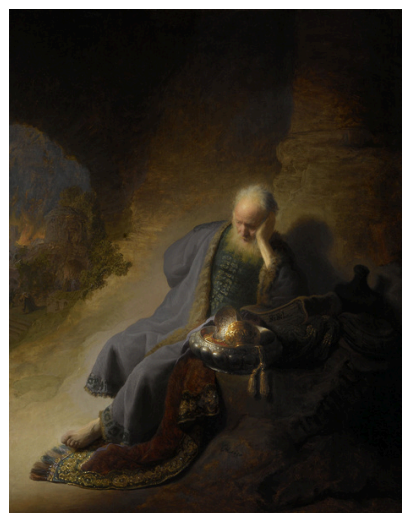
Aperçu du sujet dans l'Ancien Testament

Il y a beaucoup à dire au sujet des migrations et rapports à la terre tel qu'on le lit dans l'Ancien Testament que ce soit en suivant la tradition narrative ou en utilisant l'approche historico-critique. Les événements difficiles comme **les exils** restent entre les textes et la réalité historique car l'Ancien Testament est lié à **des crises majeures sous domination étrangère**.

Les périodes de crise - Sous les Assyriens, il y eut la guerre syro-éphraïmite (2 R 15,37 ; 16,5.7 ; Es 7,1.5-6) et, ensuite, **la fin du royaume d'Israël en 722 av. J.-C.** (cf. 2 R 17,1.3-6) avec la déportation d'une partie de la population. (N.B. L'idée d'une déportation totale d'Israël basée sur 2 R 17,23 n'est pas soutenable car les livres des Rois sont écrits dans une perspective judéenne. De plus, cette idée a dû être influencée par la propagande royale assyrienne qui se vantait de grosses déportations). Sous les Babyloniens, on assistera aussi à **la fin du royaume de Juda en 587 av. J.-C.** y compris la déportation partielle de sa population commencée en 597 av. J.-C., puis en 587 av. J.-C. et peut-être aussi en 582 av. J.-C.

Ces deux crises – avec des destructions, des sièges, des déportations et des annexions territoriales – ont constitué d'une part une réponse écrasante aux coalitions et conspirations dans le

royaume d'Israël contre l'Assyrie sous Salmanasar V et Sargon II (2 R 17,3-6 ; 18,9-11) ; d'autre part aux révoltes dans le royaume de Juda contre la Babylonie sous Nabuchodonosor II (2 R 24–25 ; Jr 52)*.



Jérémié lamente la destruction de Jérusalem, Rembrandt 1628

Un autre moment historique, critique, furent **les attaques assyriennes en 701 av. J.-C.** dans le royaume de Juda y compris la destruction de villes comme Lakish et le siège de Jérusalem (cf. 2 R 18,13–19,34 ; Es 36 ; 37,1-20). Les Assyriens s'en étaient retirés pour résoudre des troubles en Mésopotamie, ce qui fut interprété comme une délivrance divine (2 R 19,35-37 ; Es 37,36-38). Comme l'a souligné Thomas Römer, cela a renforcé une sorte de nationalisme, la théologie de Sion et l'idée que Dieu garde toujours un reste (c.-à-d. des rescapés)*. À ce sujet, relire 2 R 19,4b.31-34 et Es 37,32-35.

*

Sur la fin de ces royaumes voir, par exemple, Jacques Briand et Marie-Joseph Seux, *Textes du Proche-Orient ancien et histoire d'Israël*, Paris, Cerf, 2011² (1997), p. 105-110, 138-141 et 145-146 ; Sur la crise de 701 voir, par exemple, Thomas Römer, *L'invention de Dieu*, Paris, Seuil, coll. « Les livres du Nouveau Monde », 2014, p. 238-249 surtout p. 247-248 ;

Les migrations et les rapports à la terre

Puis, des siècles plus tard, va éclore la crise liée au contexte hellénistique et les dites réformes religieuses. On l'appelle aussi la « crise maccabéenne » comme l'avait évoqué Arnaud Sérandour*. Il s'agit d'une période complexe où se mêlent des enjeux politiques, économiques, religieux et culturels.

Malgré la forte hellénisation* et des partis pro-Grecs, il y avait aussi des Juifs qui s'opposaient à la présence grecque et qui divisaient le monde entre Juifs, non-Juifs et les sans-Loi (les Juifs apostates). Ce contexte apparaît dans les livres de 1 et 2 Maccabées présents, par exemple, dans la Traduction Œcuménique de la Bible.

Dans chacune de ces crises, ayant leurs particularités et dynamiques respectives, **on constate l'enjeu de la terre et le rapport aux autres** que ce soit le pouvoir occupant à l'instar des Assyriens ou Grecs ou bien les résidents locaux non-déportés et groupes installés sur le territoire (p. ex. des Édomites), après l'exil babylonien. Les livres d'Esdras-Néhémie et de Ruth, représentatifs de milieux différents, participent justement des discussions postexiliques (c.-à-d. après l'exil babylonien) concernant les autres,

*

Sur la crise maccabéenne voir, par exemple, Arnaud Sérandour, « Histoire du judaïsme aux époques perse, hellénistique et romaine. De Cyrus à Bar Kokhba », in Thomas Römer, Jean-Daniel Macchi et Christophe Nihan (éd.), *Introduction à l'Ancien Testament*, Genève, Labor et Fides, coll. « Le monde de la Bible 49 », 2009, p. 83-121, p. 104-105 ; Sur l'hellénisation, voir Marie-Françoise Baslez (dir.), *L'Orient hellénistique. 323-55 av. J.-C.*, Neully sur Seine, Atlande, coll. « Clefs concours - Histoire ancienne », 2004, p. 196-202, 318-319.

la place des autres et les mariages mixtes.

L'exemple de Ruth - Le livre de Ruth est un roman historique dont le temps raconté est situé « au temps des Juges » probablement pour dire autrement la mémoire d'Israël. **Il prend position contre la séparation des étrangers surtout des étrangères et contre l'idéal de pureté** (« la sainte semence ») que l'on retrouve en Esd 9-10 et Ne 13,23-30, même si l'on rencontre aussi des éléments positifs chez Esdras-Néhémie comme la participation positive de l'autre dans la formation de l'identité de la communauté d'Israël du Second Temple*.

Quoique toutes les tensions du livre de Ruth ne soient pas résolues, on constate son universalisme. Et, même si à l'époque de sa mise par écrit – située pour la plupart des spécialistes après l'exil – il n'y ait plus de « nations » indépendantes, c'est un livre qui parle de la possibilité de mariages mixtes, d'intégration et de reconnaissance des étrangers.

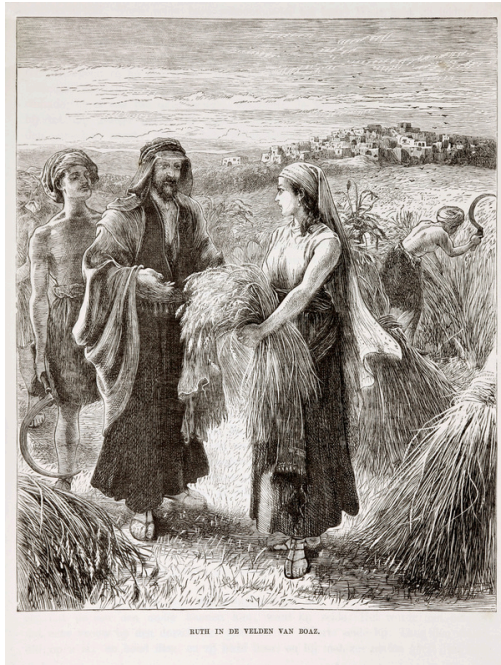
Ruth, la Moabite, se présente comme une inconnue en Rt 2,10 (en hébreu « *nokari* » נֹכָרִי, lire nokri, qui peut être traduit par étrangère ou métèque) et pourtant elle est reconnue par Boaz/Booz en Rt 2,10.19.

*

Voir, par exemple, Tamara Cohn Eskenazi, « Imagining the Other in the Construction of Judahite Identity in Esra-Nehemiah », in Ehud Ben Zvi et Diana V. Edelman (éd.), *Imagining the Other and Constructing Israelite Identity in Early Second Temple Period*, Londres/New York, Bloomsbury/T&T Clark, coll. « Library of Hebrew Bible/ Old Testament Studies 456 », 2014, p.230-256 surtout p. 237.

Les migrations et les rapports à la terre

Le verbe « *nākar* » (נָכַר) ici contient l'idée de reconnaître, savoir et distinguer.



Ruth est aussi associée à l'idéal israélite nommé « *hesed* » en hébreu (que l'on traduit par bonté, amour constant, fidélité, solidarité...). Or, on apprend qu'il s'agit d'abord d'une qualité divine, ce qui fait que, même en gardant son statut d'étrangère, elle est rapprochée du Dieu d'Israël dans le livre. D'ailleurs, à l'instar de Yhwh, c'est elle qui pourvoit en nourriture et en descendance sa belle-mère, une femme veuve qui a perdu ses enfants*.

J'évoquerai désormais brièvement la figure d'Abraham qui, tout celle de Ruth, mériterait ici plus de développement. Abraham est sans doute un personnage qui nous procure un exemple édifiant et inspirateur sur le rapport à la terre et aux autres.

Or, le récit patriarcal (voire abrahamique) des origines d'Israël diffère complètement des origines exodiques d'Israël* (liées à la sortie de l'Égypte, à la traversée du désert et à l'entrée dans la terre tel que l'on voit en Josué). Dans ces origines exodiques, l'appartenance dépend de la conclusion de l'alliance, et les rapports à la terre et aux autres passent, grosso modo, par la conquête (logique militaire), l'exclusion et l'expulsion des résidents ou occupants. Quoique, le livre de Josué va subir d'autres éditions.

* J'ai parlé de Ruth et de l'enjeu de la reconnaissance dans ma thèse Patricia Verissimo Sacilotto, *Émergence et herméneutique du monothéisme à partir de la notion de reconnaissance de l'autre. Un dialogue avec Jan Assmann*, thèse de doctorat en théologie (Ancien Testament) sous la direction de Dany Nocquet, soutenue à l'Institut Protestant de théologie (IPT), Faculté de Montpellier, le 1er juillet 2022 (1 vol., 453 p.) dans la p. 252-264 surtout p. 262-263. (La position de thèse apparaît dans la *Revue d'Études théologiques et religieuses* de l'Institut Protestant de Théologie 3 t. 98 (2023), p. 413-431 ; Sur Ruth et l'idéal israélite voir Anne-Mareike Wetter, « Ruth. A Born-Again Israelite ? One Woman's Journey Through Space and Time », in Ehud Ben Zvi et Diana V. Edelman (éd.), *Imagining the Other and Constructing Israelite Identity in Early Second Temple Period*, *op. cit.*, p. 144-162 voir notamment p. 154-156, 159, 160.

Outre, les commentaires d'André Lacocque, *Le livre de Ruth*, Genève, Labor et Fides, coll. « Commentaire de l'Ancien Testament XVII », 2004 et de Corinne Lanoir, « Ruth », in Thomas Römer, Jean-Daniel Macchi et Christophe Nihan (éd.), *Introduction à l'Ancien Testament*, *op. cit.*, p. 612-618. Voir aussi Corinne Lanoir, *Femmes fatales, filles rebelles. Figures féminines dans le livre des Juges*, Genève, Labor et Fides, coll. « Actes et recherches », 2005, par exemple, p. 287-288, 298-299, 301, Sur les deux récits des origines, voir Thomas Römer « La double origine d'Israël selon la Bible », *Revue Le Monde de la Bible*. Archéologie, Art, Histoire - dossier Aux origines d'Israël. Controverses sur la conquête de la Terre promise 175 (2007), p. 24-28 ;

Les migrations et les rapports à la terre

On apprend que dans sa première version, le livre de Josué visait à être une réponse aux Assyriens. Mais après l'exil babylonien voire pendant la période perse (539-333 av. J.-C.), ce livre sera plus nuancé. Une critique interne de son ethnocentrisme apparaît alors, par exemple par l'insertion de l'épisode de Rahab (Jos 2)*. Autre épisode marquant : celui des Gabaonites. Même si l'archéologie a déjà indiqué que les Gabaonites (tout comme les Jebusites) ne différaient pas ethniquement des anciens Israélites, dans la tradition narrative de Josué, ils sont montrés comme un autre peuple avec lequel un accord fut conclu. Il s'agit d'une autre manière de construire la mémoire d'Israël dans laquelle l'histoire de la conquête va gagner également des éléments de contre-histoire*.

Sous les Perses, la logique de conquête de la terre n'aura plus de sens. Le territoire deviendra moins déterminant que la Loi pour l'identité de la communauté du Second Temple. De plus, la diversité géographique de la diaspora existe. On assiste donc à l'insertion de la Loi en Jos 1. Elle fut

*

Sur l'évolution du livre de Josué, voir Thomas Römer, « La guerre dans la Bible Hébraïque. Entre histoire et fiction », in Jean Baechler (dir.), *Guerre et religion*, Actes du colloque international « Guerre et Religion » organisé par l'Académie des sciences morales et politiques ASMP les 22, 23 et 24 janvier 2014 dans le cadre du programme de recherche « Guerre et Société » avec le soutien de l'Institut de France (Fondation Simone et Cino Del Duca), Paris, Hermann, coll. « L'homme et la Guerre », 2016, p. 31-39. Mis à disposition par l'auteur sur academia.edu., surtout p. 37.

harmonisée avec le récit de la conquête et le thème du courage.



*

Sur les Gabaonites voir Amihai Mazar, « The Israelite Settlement », in Israel Finkelstein et Amihai Mazar, *The Quest for the Historical Israel. Debating Archaeology and the History of Early Israel*, conférences invitées et prononcées au sixième colloque biennal de l'Institute for Secular Humanistic Judaism, Detroit, octobre, 2005, Atlanta, Society of Biblical Literature, coll. « Archaeology and Biblical Studies 17 », 2007, p. 85-98, p. 92 ainsi que Dany Nocquet, « La guerre n'est pas une fatalité. Hommage à l'intelligence gabaonite. Josué 9 », *Études Théologiques et Religieuses* 1 t. 94 (2019), p. 73-93 ;
Sur la notion de contre-histoire, Corinne Lanoir et Dany Nocquet, « La construction d'une contre-histoire dans les récits des Juges et de Josué », Séminaire de recherche par visioconférence les 25 et 26 mars 2021 dans le cadre de recherche doctorale et de master 2 recherche de l'IPT Montpellier et du département CRISES de l'Université Paul Valéry 2020-2021, p. 37.

Les migrations et les rapports à la terre

Il faut noter, néanmoins, que même si après l'exil la Loi sera le don le plus important comme l'avait dit Eckart Otto*, l'identité du nouvel Israël passera aussi par d'autres éléments comme le monothéisme*, et la vocation culturelle parmi les nations*. Cela dit, **l'identité n'est jamais associée exclusivement à une seule chose comme le territoire ou la Loi.**

L'exemple d'Abraham - À la différence du récit exodique y compris la conquête de la terre mentionnés brièvement *supra*, dans le modèle abrahamique l'appartenance se fait à travers une généalogie large et généreuse en incluant directement ou indirectement différents groupes à la lignée d'Abraham. Ici, l'alliance est universelle, et il n'existe pas de logique militaire. Malgré certains

* Eckart Otto, « Anti-Achaemenid Propaganda in Deuteronomy », in Gershon Galil, Mark Geller et Allan Millard (éd.), *Homeland and Exile. Biblical and Ancient Near Eastern Studies in Honor of Bustenay Oded*, Leyde/Boston, Brill, coll. « Supplements to Vetus Testamentum 130 », 2009, p. 547-558. Mis à disposition par l'auteur avec la pagination 1-13 sur academia.edu, voir p. 4 n. 6

L'identité complexe liée au monothéisme est discutée par Patrícia Veríssimo Sacilotto, *Émergence et herméneutique du monothéisme à partir de la notion de reconnaissance de l'autre. Un dialogue avec Jan Assmann*, voir la référence complète à la p. 20 ;

Voir Christophe Nihan et Thomas Römer, « Le débat actuel sur la formation du Pentateuque », in Thomas Römer, Jean-Daniel Macchi et Christophe Nihan (éd.), *Introduction à l'Ancien Testament*, op. cit., p. 158-184, voir les p. 170-171 ;

Voir aussi Jean-Louis Ska, *Le chantier du Pentateuque*, trad. Maurice Gilbert, Namur, BE/Paris, Éditions jésuites Lessius, coll. « Le livre et le rouleau 49 », 2016, p. 312 ;

passages dans le cycle d'Abraham comme Gn 14 et 24. (En Gn 24, on voit l'idéologie du non mélange. Dans le texte tardif de Gn 14, Abraham apparaît comme une figure belliqueuse et royale. Cela diffère de son image précédente d'ancêtre rural, pacifique et intégrateur dès le VII^e siècle av. J.-C. dans le sud palestinien. Celui-ci était habité à l'époque par des tribus proto-arabes. On retrouve aussi cette figure inclusive d'Abraham dans le document sacerdotal au VI^e siècle av. J.-C.)*.

L'idée concernant la terre et le rapport aux autres présente dans le modèle abrahamique est celle du partage des territoires et de la cohabitation. On constate cela, par exemple, dans l'épisode de séparation entre Abraham et Loth, membre de sa famille et ancêtre des futurs Ammonites et Moabites selon la tradition narrative (Gn 13,2-18 ; 18,30-38).

Dans les textes, Abraham reçoit de la part de Dieu la promesse de la terre et, pourtant, il ne se vante pas du droit à la terre ! Ainsi, en Gn 23,1-20, au verset 4, il se présente comme un émigré ou un immigré, (selon la version). Le terme en hébreu est « gēr » (גֵּר), un étranger qui dispose de certains droits comme le droit d'asile, voir Lv 19,33-34.

* Sur Gn 24, voir Thomas Römer, « Qui est Abraham ? Les différentes figures du patriarche dans la Bible Hébraïque », in Thomas Römer (éd.), *Abraham. Nouvelle jeunesse d'un ancêtre*, Genève, Labor et Fides, coll. « Essais bibliques 28 », 1997, p. 13-33, p. 26.

Revoir Thomas Römer, « La double origine d'Israël », art. cit., p. 26.

Les migrations et les rapports à la terre

C'est d'ailleurs dans ce passage du Lévitique que nous voyons l'idée d'aimer l'autre comme soi-même !

« *Quand un émigré viendra s'installer chez toi, dans votre pays, vous ne l'exploiterez pas ; cet émigré installé chez vous, vous le traiterez comme un indigène, comme l'un de vous ; tu l'aimeras comme toi-même ; car vous-mêmes avez été des émigrés dans le pays d'Égypte. C'est moi, le SEIGNEUR, votre Dieu* » (Lv 19,33-34).

De plus, ce rapport éthique à l'étranger – qui n'est pas lié à un paternalisme, mais aux attitudes concrètes pour son bien-être et son épanouissement – fait partie des prescriptions liées à la sainteté que le peuple doit chercher (Lv 19,1-2). **Devenir saint passe donc aussi par cette posture bienveillante envers l'étranger, l'autre par excellence.** Ici, aucune logique de séparation ou d'exclusion ne trouve sa place.

Abraham se présente aussi comme un hôte, un résident, parmi les fils de Heth. Or, les fils de Heth ne sont pas un peuple spécifique, mais des autochtones de la région de Hatti, une autre appellation pour Canaan.

Dans les textes bibliques, Heth est mentionné dans la généalogie de Cham, l'un des trois fils de Noé, et qui aurait engendré Koush, Miçraïm, Pouth et

Canaan (Gn 10,6). Grosso modo, il s'agit de la Nubie, de l'Égypte, de l'Éthiopie, des tribus de l'Arabie du Nord et de la région de la Palestine. Or, en Gn 10,15, c'est Canaan qui va engendrer Sidon et Heth. (N.B. La dissémination des dits « clans Cananéens » et l'étendue du territoire sont mentionnés en Gn 10,16-20).

Selon Mario Liverani, Hatti est un terme assyrien utilisé pour se référer à la région à l'ouest de l'Euphrate, à savoir, la Syrie, puis la Syrie et la Palestine*. Ce terme fut aussi utilisé par les Babyloniens jusqu'aux Perses qui ont utilisé le terme Ebir Nari « au-delà du fleuve ». (Hatti continuera à être utilisé de façon littéraire jusqu'à la période hellénistique). Ces Hittites (Gn 23,10) ne sont donc pas les anciens Hittites d'Anatolie, mais des habitants de Hatti, Canaan. Cela dit, l'expression « les fils de mon peuple », au verset 11, fait référence aux membres d'une communauté locale (on sait que la formule « fils de » n'est pas limitée au sens premier de filiation).

Ce contraste entre Abraham en tant qu'émigré et hôte, d'un côté, et les fils de Heth, les autochtones, de l'autre, montre la mise à jour de sa tradition. Comme l'avait expliqué T. Römer, au VII^e av. J.-C., Abraham était une figure autochtone et liée originellement à Hébron et à Mambré dans le sud de la Palestine.

*

Mario Liverani, *La Bible et l'invention de l'histoire*, trad. Viviane Dutaut, préface de Jean-Louis Ska, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire 178 », 2016, p. 373-375.

Les migrations et les rapports à la terre

Selon cet auteur, au VI^e siècle, Abraham était déjà un personnage connu et important pour les habitants du sud palestinien. C'est pourquoi, à cette époque, les auteurs sacerdotaux vont redire ses origines à Our de Casdim (Gn 11,28.31) en Mésopotamie pour l'associer à la *gôlâh* (c.-à-d. la communauté déportée). Dans cette mise à jour, Abraham est devenu ainsi l'ancêtre des déportés (et lié à la circoncision). Cela assurait la légitimation des expatriés et leur rapport au territoire. Il a rappelé aussi la revendication territoriale et l'identification avec Abraham des exilés vis-à-vis de la population qui était restée sur le territoire (Ézéchiel, 33,24)*.

Jean-Louis Ska, quant à lui, précise que face aux fragilités démontrées de la ville et des institutions telle la monarchie, il fallait trouver un fondement identitaire plus sûr et ancien. Cet auteur mentionne ainsi l'intérêt de ce groupe pour Abraham et la région d'Hébron dans sud palestinien. (Du temps des Perses, cette région abritait diverses populations qui s'identifiaient avec ce même ancêtre)*.

Ainsi, en Gn 23,1-20, Abraham représente les expatriés qui rentrent au pays après l'exil tandis que les fils de Heth représentent les résidents. Or, le fait qu'Abraham ne revendique pas son droit à la terre constitue un exemple éthique par rapport au « peuple de la terre/ pays ».

En hébreu, le terme est « *'am hā'āreṣ* », עַם הָאָרֶץ), Gn 23,7. Un terme utilisé dans les textes (p. ex. Esd 3,3 ; 4,4) pour faire référence aux gens qui habitaient la province perse de Yehud (lire Yehoud) à peu près l'ancien territoire du royaume de Juda dans le sud de la Palestine.

De plus, même quand les fils de Heth veulent lui donner la propriété funéraire (Gn 23,11), Abraham se prosterne devant eux (v. 12 cf. v. 7) ! Il refuse et achète la propriété (Gn 23,12-20) tout comme David avait refusé un champ pour construire un autel en 2 S 24,24.

Le fait qu'Abraham n'est pas montré dans les textes comme un autochtone, mais comme un émigré venant de Mésopotamie montre qu'**être étranger fait partie de l'identité complexe d'Israël** (p. ex. Lv 19,34,b ; Dt 10,19) **et de ses grandes figures** (Jacob, quant à lui, est appelé l'Araméen errant en Dt 26,5) ; bien que nous ayons des textes belliqueux comme la première version de Josué évoquée *supra*. Je mentionnerai aussi le commandement idéologique d'anéantir des peuples symboliques en Dt 7*.

* Revoir Thomas Römer, « La double origine d'Israël », art. *cit.*, p. 26.

* Jean-Louis Ska, *Le chantier du Pentateuque*, *op. cit.*, p. 127-129.

Sur les peuples, voir les explications chez Mario Liverani, *La Bible et l'invention de l'histoire*, *op. cit.*, p. 373-377 et chez Thomas Römer, *Le peuple élu et les autres. L'Ancien Testament entre exclusion et ouverture*, Poliez-le-Grand, Suisse, Éditions du Moulin, 1997, p. 46-49.

Les migrations et les rapports à la terre

En guise de conclusion, en ce qui concerne l'Ancien Testament deux postures coexistent. Elles traitent différemment le rapport à la terre, aux autres et à l'alliance. **Si, d'un côté, nous avons séparation, exclusion et conquête de la terre, de l'autre, nous avons inclusion, reconnaissance des autres, cohabitation et usufruit du territoire.**

En outre, Dieu lui-même, distingué et séparé de sa création, apparaît dans les textes comme l'Autre, l'Étranger par excellence.



Le Nouveau Testament - Dans ce corpus, on constate également des passages et des épisodes qui font partie de la réflexion sur le sujet de ce dossier. Je me contenterai d'évoquer **quelques exemples précieux** :

1) Le déplacement de Joseph, Marie et l'enfant Jésus qui pour échapper au danger vont fuir et se réfugier temporairement en Égypte (Mt 2,13-15.19-21). **Au début de sa vie, Jésus est donc déjà un enfant réfugié !** La tradition narrative de l'Évangile selon Matthieu (dont le public est juif) – soucieuse de lier Jésus à divers passages prophétiques (Mi 5,1 cf. Mt 2,1.5 ; Os 11,1 cf. Mt 2,13-15.19 ; Jr 31,15 cf. Mt 2,16-18) – raconte aussi qu'après le séjour en Égypte, ils ne sont pas rentrés en Judée où Jésus était né. Pour éviter des nouveaux risques, ils se sont installés dans la région de la Galilée plus spécifiquement dans la ville de

de Nazareth (cf. Mt 2,22-23 et Es 8,23 qui mentionne le « district des nations » voire la Galilée en raison des colonies étrangères installées dans son territoire) ;

2) Au-delà d'autres passages dans lesquels on constate le rapport éthique aux autres, qu'ils soient d'origine juive ou non, **Jésus nous enseigne également que recueillir l'étranger c'est le recueillir lui-même !**

« Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger et vous m'avez recueilli [...] Quand nous est-il arrivé de te voir étranger et de te recueillir, nu et de te vêtir ? [...] Et le roi leur répondra : "En vérité, je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ! » (Mt 25,35.38.40) ;

3) Le fait que Jésus se déplace souvent pendant son ministère est aussi très significatif pour notre sujet, et cela non seulement au sens géographique. Outre la mention de régions limitrophes comme la Galilée ou le Jourdain, **Jésus est aussi au carrefour social, culturel et religieux de son temps** (cf. les épisodes avec la femme syro-phénicienne en Mc 7,24-30, avec la femme Samaritaine en Jn 4,7.9.20-23 et avec Pilates en Jn 18,38a) ;

4) **Le message de l'Évangile est lui-même**

Les migrations et les rapports à la terre

élargi, universel, non pas seulement comme on le voit en Mt 28 ou dans les Actes des Apôtres, mais aussi quant à la notion de royaume de Dieu. Une idée déjà largement commentée par la théologie et qui mériterait certes plus de développement ici. Or, faire partie de ce royaume, c'est aussi aider à construire en actes cette réalité nouvelle partout dans la perspective du Christ. (Même si les chrétiens sont aussi de passage dans ce monde, selon 1 Pi 2,11).

« Les Pharisiens lui demandèrent : “ Quand donc vient le Règne de Dieu ? ” Il leur répondit : “ Le Règne de Dieu ne vient pas comme un fait observable. On ne dira pas : “ Le voici ” ou “ Le voilà ”. En effet, le Règne de Dieu est parmi vous. » (Lc 17,20-21).

Or, le royaume de Dieu est cette réalité spirituelle qui peut être comprise aussi comme un horizon utopique : « un lieu qui n'existe pas », mais qui peut être construit partout !* D'où l'importance d'une fois engagée.

(N.B. En grec, utopie οὐ τόπος veut dire « [...] qui n'est en aucun lieu [...] »)*.

* Patrícia Veríssimo Sacilotto, *La théologie de la mission intégrale. Vers une perspective de genre*, mémoire de master recherche en théologie (Missiologie), sous la direction de Marc Boss soutenu à l'Institut Protestant de Théologie (IPT), Faculté de Montpellier, le 09 octobre 2014 (1 vol., 103 p.) p. 44 ; André Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, op. cit., p. 1178.

5) Pour conclure, Jésus le Christ en participant d'une autre nature (divine) est lui-même l'étranger par excellence dans le Nouveau Testament.



Les migrations et les rapports à la terre

Évoquer l'éthique théologique

Outre le rappel éthique des textes bibliques, il y a l'interpellation qui vient de la théologie elle-même. Comme nous le savons [cf. le dossier sur *La fin de vie et la bioéthique du bien mourir*], l'éthique théologique n'est pas complètement autonome de l'éthique philosophique. J'aimerais donc évoquer en quelques lignes un élément discuté par la philosophie et la théologie (outre le domaine biblique)* : la reconnaissance de l'autre. Celle-ci fait partie à la fois de la réflexion autour des migrations et de l'engagement envers les migrants.

Reconnaissance et non-reconnaissance des autres

Dans la partie « vocabulaire du sujet », nous avons vu qu'il ne suffisait pas d'appartenir à un groupe social donné. Il est important d'habiter cet espace comme un vrai lieu de participation où la reconnaissance mutuelle entre les membres existe. Cela concerne ici directement le statut des migrants ou réfugiés dans la société française dans la durée.

La définition du terme « reconnaissance » n'est pas aisée à donner car nous sommes confrontés à une diversité de définitions. J'en citerai quelques-unes proposées par des auteurs importants

* Par exemple, Patrícia Veríssimo Sacilotto, *Émergence et herméneutique du monothéisme à partir de la notion de reconnaissance de l'autre. Un dialogue avec Jan Assmann*, voir la référence complète à la p. 20.

qui ont traité le sujet : Charles Taylor, Axel Honneth et Paul Ricœur.

Concernant la question multiculturelle, C. Taylor* a traité des politiques de reconnaissance, sur le rapport entre reconnaissance, non-reconnaissance et identité. La non-reconnaissance pouvant entraîner une mauvaise estime de soi. Il évoque le fait que, dans l'ancien régime, la notion d'honneur existait dans la société. Aujourd'hui, on emploie plutôt l'idée de la dignité qu'elle soit utilisée pour se référer à l'être humain ou pour parler des citoyens et citoyennes. (N.B. D'autres enjeux apparaissent ici comme le surgissement de l'idée d'individu à la fin du XVIII^e siècle ainsi que la notion d'authenticité).

Dans son livre *La lutte pour la reconnaissance**, A. Honneth a beaucoup travaillé sur la question de la reconnaissance intersubjective qui renvoie à une idée de justice sociale. Elle est une expérience fondamentale, constitutive de tout être humain. Tant la reconnaissance que le refus ou la privation de reconnaissance – qu'il appelle le mépris – ont des conséquences sur le rapport à soi, sur l'auto-perception.

* Charles Taylor, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, avec des commentaires de Amy Gutmann, Steven C. Rockefeller, Michael Walser et Susan Wolf, trad. Denis-Armand Canal, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 2009² [1994, coll. « Philosophie (Aubier) »].

Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, trad. par Pierre Rusch, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais 576 », 2015² (2000, Cerf).

Les migrations et les rapports à la terre

Pour lui, le manque de reconnaissance rabaisse l'être humain, puisqu'il comprend le jugement négatif sur la valeur sociale de certains groupes et de certains individus, et la dépréciation culturelle de leurs modes de vie. L'expérience morale du mépris est ainsi au fondement des luttes sociales. Il élargira sa discussion dans une autre perspective dans *Le droit de la liberté**.

P. Ricœur, dans son livre *Parcours de la Reconnaissance** (le dernier de son vivant), a aussi traité de la reconnaissance à partir de différentes définitions de ce terme et en dialoguant avec différents auteurs y compris A. Honneth. Dans sa troisième partie, P. Ricœur traite des « expériences de reconnaissance apaisées », qu'il nomme (avec quelques auteurs) « les états de paix ». Cela ne s'oppose pas au point de vue d'A. Honneth. C'est une autre perspective utile à la réflexion. (Voir, en outre, la septième étude dans son livre *Soi-même comme un autre**).

Comme la discussion sur les migrations et les rapports à la terre voire au territoire comporte l'enjeu sous-jacent des identités culturelles, je mentionne ici l'auteur François Julien* qui a un regard particulier sur la question. Pour lui, il n'y a pas d'identité culturelle, mais plutôt des ressources, des fécondités, d'une culture. Bien que je ne pas l'espace pour traiter de l'identité culturelle, je tiens à rappeler ici le fait que l'identité en tant que telle ne sera jamais limitée au sang ou à un

territoire. Certes, l'identité est ce qui nous constitue, mais elle est également racontée (voire narrative, retravaillée), et relative, car elle vient aussi des autres. Au sujet de l'identité, voir Olivier Abel*.

Or, ce n'est qu'à partir de la reconnaissance de l'autre que nous pourrions agir autrement. Je pense que reconnaître l'autre, notre prochain, constitue une forme de don que se soit dans ce contexte ou dans un autre (comme celui religieux et culturel). En somme, reconnaître c'est donner, c'est permettre à l'autre d'exister devant moi en tant que tel et de cohabiter. La reconnaissance c'est un don précieux de soi aux autres*.

(N.B. Chez P. Ricœur, le don n'est pas lié à la logique d'équivalence. Il s'agit plutôt de la logique de l'amour.

* Axel Honneth, *Le droit de la liberté. Esquisse d'une éthicité démocratique*, trad. Frédéric Joly et Pierre Rusch, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2015 ;

Paul Ricœur, *Parcours de la reconnaissance. Trois études*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais 459 », 2013² (2004, Stock) ;

Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 1990 ;

François Julien, *Il n'y a pas d'identité culturelle*, Paris, Éditions de l'Herne, coll. « Carnets », 2016.

Olivier Abel, « Préface », in Marcel Gauchet, Thomas Römer (et al.), *L'identité en panne ou en devenir ?*, Valence, Peuple Libre, 2010, p. 7-12.

J'ai traité le rapport entre reconnaissance et don dans le contexte du monothéisme, Patricia Verissimo Sacilotto, *Émergence et herméneutique du monothéisme à partir de la notion de reconnaissance de l'autre. Un dialogue avec Jan Assmann*, voir la référence complète à la p. 20 ;

Sur le don, voir en outre Jean-Daniel Causse, *L'instant d'un geste. Le sujet, l'éthique et le don*, Genève, Labor et Fides, coll. « Le champ éthique 42 », 2008 (2004).

Les migrations et les rapports à la terre

Comment s'engager ?

Le Synode de 1998 - Avant de conclure ce dossier, il est important de savoir comment aider, comment être engagé en tant qu'Église. Je voudrais revenir d'abord à quelques appels du Synode de 1998 à Rezé-les-Nantes* sur le sujet « Étranger, étrangers » déjà mentionné dans la première partie de ce document.

Que les églises locales, « [...] poursuivent et renouvellent sans cesse la proclamation de l'Évangile, dans le culte, l'enseignement, le dialogue pastoral, afin qu'elle retentisse avec une voix forte, qui ouvre à une écoute authentique ; [...] qu'elles ouvrent à la prise en compte des peurs, des inquiétudes, des conflits qui bloquent si souvent l'ouverture à l'autre en allant simultanément à la rencontre des étrangers et de ceux qui voient en eux une menace, un danger, potentiel ou réel, et sans tomber dans le travers de la condamnation et de la culpabilisation ; qu'elles s'attachent à être pour toutes et tous des lieux communautaires au sens plein du terme, permettant d'effectuer ce travail sur les peurs, les blessures et les souffrances ; qu'elles ouvrent des espaces d'apprentissage des langues, comparaison des repères culturels et sociaux, etc.) ; qu'elles favorisent les occasions de dialogues interreligieux, en particulier avec les musulmans, pour permettre aux uns et aux autres de se

découvrir dans leurs spécificités respectives ; qu'elles marquent l'accueil des étrangers par des actes de solidarité, en réfléchissant à toutes les conséquences de cet engagement, sans exclure, le cas échéant d'ouvrir leurs locaux à l'hébergement d'immigrés menacés et de partager le pain avec eux [...] ».

Puis, que les membres « [...] se laissent interpeller par l'accueil et la présence des étrangers du point de vue de leur identité de chrétiennes et chrétiens, qu'ils empêchent cette identité de se replier sur elle-même, mais qu'ils l'ouvrent constamment aux défis de l'étrangeté, dans les autres, en eux et en Dieu ; qu'ils traduisent de manière cohérente leurs convictions de foi dans des engagements éthiques et politiques mûrement réfléchis et soucieux de justice à l'égard des étrangers, en assumant constamment la tension fructueuse entre leurs deux citoyennetés, spirituelle et séculière ; qu'ils s'appliquent à respecter la laïcité de l'espace publique [...] ».

Chercher à connaître des associations et organisations - Il est important aussi de connaître des associations près de chez soi afin de participer de manière solidaire et responsable (p. ex. à travers la donation de denrées, de vêtements ou autre ou comme bénévole) ou des organisations soucieuses de l'accueil et du respect des droits des étrangers comme la Cimade déjà évoquée dans la première partie de ce dossier.

*

Synode national 1998 à Rezé-les-Nantes, p. 3.
Pour la référence complète revoir ici p. 10.

Les migrations et les rapports à la terre

Que le Seigneur nous aide à être des témoins aimables et responsables.

Patrícia Veríssimo Sacilotto

Abréviations

c.-à-d. - *c'est-à-dire* (lorsqu'utilisé entre parenthèses) ;

cf. - du latin *confère* (concerne l'idée de rapprocher et de comparer) ;

N.B. - du latin *nota bene* (bien noter) ;

p. ex. - *par exemple* (lorsqu'utilisé entre parenthèses)

Je remercie l'aide précieuse de Mme Agnès Dollfus Kressmann qui gentiment s'est mise à disposition pour la relecture attentive de ce dossier tout comme pour le précédent.

Dossier

Thématique

Animation biblique régionale

2

Dossier thématique sur des questions de société destiné aux laïques (prédicateurs et prédicatrices, catéchètes ou autres), et aux ministres de l'Église Protestante Unie de France dans la région Ouest.

Dossier thématique

Animation biblique régionale
<https://region-ouest.epudf.org>